

Espace « Les Chênes »
Salle des Fêtes

ETAT DES LIEUX ET DU MATÉRIEL

APRÈS OCCUPATION

La caution sera rendue après restitution de la carte d'entrée et constat de l'état des lieux sans dégradation.

LOCAL	ÉTAT	OBSERVATIONS

MATÉRIEL	DEMANDE	ÉTAT	OBSERVATIONS
Tables			
Chaises			
Sono			

OBSERVATIONS :

Fait à Crac'h, le àh

Le Responsable,

L'agent communal,

Espace « Les Chênes »
Salle des Fêtes

56950 – CRAC'H

Tél. : 06 14 28 23 87 (Mairie 02 97 55 03 17)

CONTRAT DE LOCATION

LOCATAIRE

Association :

ou raison sociale

Nom du Responsable : Prénom :

Adresse :

Téléphone Domicile : Portable :

Courriel :@.....

Nom du responsable sécurité : Prénom :

Téléphone :

Locaux demandés : salle office scène

PÉRIODE

Date de la manifestation : Le

De h à h

S'il est nécessaire de mettre les locaux à votre disposition avant la préparation, bien vouloir préciser :

Quand ? Jour et heures :

Détail des préparations :

NATURE DE LA MANIFESTATION

Vin d'honneur

Soirée dansante

Spectacle

Arbre de Noël

Manifestation sportive

Concert

Dîner dansant

Réunion

Autre :

Nombre de personnes prévues :

MATÉRIELS

Tables (capacité de 4 personnes) : Chaises :

Sonorisation : Oui Non

(pour l'utilisation de la sono, la présence du technicien est obligatoire)

Panneau d'affichage : Oui Non

Matériel réservé aux associations :

Vidéo projecteur : Oui Non

RANGEMENT & NETTOYAGE

L'organisateur devra laisser les lieux dans un état convenable après utilisation, à savoir :

- Nettoyage des locaux utilisés,
- nettoyage des sanitaires, du hall et du couloir d'accès,
- nettoyage et stockage des matériels mis à disposition (tables, chaises...),
- enlèvement des marchandises et matériels personnels,
- vérification de la présence de personnes à l'intérieur,
- extinction des lumières.

N.B. : Tout dépassement d'horaires et/ou services supplémentaires (ménage non conforme) donneront lieu à une facturation complémentaire : 50 € / heure.

CAUTION : Pour les associations, les écoles de Crac'h, les associations humanitaires ou d'utilité publique, une caution de 600 € est exigée à la réservation pour la salle et 300 € pour la sono.

Pour les particuliers Crac'hois, la caution est de 300 € ; pour les professionnels, la caution est de 500 €.

Cette caution sera restituée après établissement de l'état des lieux après utilisation.

RÈGLEMENT : Le signataire déclare avoir pris connaissance du règlement de l'équipement, adopté par le Conseil Municipal le 13 décembre 2021, et s'engage à le respecter et le faire respecter.

ASSURANCE : Attestation ci-jointe à faire compléter (annexe 2) et à retourner dans les jours suivant la réservation.

L'effectif maximum du public autorisé par la commission de sécurité d'arrondissement est de :

	Surface en m ²	Personnes
Salle de sports	1644	392
Salle de gymnastique	181	45
Salle des Fêtes	343	343
Boulodrome	320	40

MONTANT de la LOCATION :

Associations de la commune et écoles :

Associations Crac'hoises dans le cadre de leurs activités habituelles : GRATUIT ; Écoles : GRATUIT (Caution 600 €)

Réunions de famille de la commune – mariages exclus et hors associations :

Location de la salle : 300 € / jour (caution 300 €) ;

Location de la salle et office avec vaisselle : 600 € / jour (caution 600 €)

Location de la sono : 100 € (caution 300 €) ;

Location vin d'honneur : 150 € (caution 150 €).

Professionnels :

Location de la salle : 500 € / jour ; Location de la salle et office : 1000 € / jour (Caution : 1000 €)

Pour toute location de salle, un acompte de 50 % sera demandé à la réservation.

SECURITE

Un système de sécurisation des lieux a été installé dans les locaux.

L'alarme sera activée en dehors des heures déclarées d'occupation des salles.

Pour les utilisations ponctuelles, une clé sera confiée aux utilisateurs sur lesquels reposera la responsabilité de mettre en service le système avant de quitter les lieux.

Il sera facturé 50 € à tout utilisateur qui aura quitté les lieux sans activer l'alarme.

Une somme de 300 € pour tout utilisateur qui ne sera pas en mesure de rendre la clé qui lui a été confiée, compte tenu du coût du matériel à remplacer.

INTERDICTION

Il est strictement interdit de coller ou de punaiser et de manière générale d'utiliser tout élément risquant de provoquer des dégradations.

ENGAGEMENT DU CONTRAT

Fait à Crac'h, le

Le demandeur,

Le Maire,
Jean-Loïc BONNEMAINS

Fait à Crac'h, le àh

Le Responsable,

L'agent communal,

La commune se réserve le droit de réquisitionner la salle en cas d'élection ou en cas de nécessité impérieuse, sans droit à indemnité.

Espace « Les Chênes » Salle des Fêtes

ETAT DES LIEUX ET DU MATÉRIEL

AVANT OCCUPATION

La remise de la carte d'entrée est subordonnée à l'établissement de la fiche d'état des lieux en présence de l'agent communal.

LOCAL	ÉTAT	OBSERVATIONS

MATÉRIEL	DEMANDE	ÉTAT	OBSERVATIONS
Tables			
Chaises			
Sono			

OBSERVATIONS :